GROUPE PARTOUCHE

Société Méditerranéenne de Comptabilité et de Révision
MCR
Commissaire aux comptes
232 Av. du Prado
13008 MARSEILLE

Paris, le 22 mars 2021

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions légales et règlementaires liées à la crise sanitaire de l'épidémie Covid 19, l'Assemblée Générale Mixte à caractère ordinaire annuel, et extraordinaire de notre Société se tiendra à huis clos, au siège social de la société 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

LE MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 10 HEURES

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise qui lui est annexé
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2020
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020

1. Approbation des comptes sociaux
2. Quitus aux membres du Directoire
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Approbation des comptes consolidés
5. Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et approbation desdites conventions
6. Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L.225-209 du Code de commerce
7. Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle que détaillé dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise - article L.225-82-2 et L225-100 du Code de commerce
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à M. Patrick PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à M. Isidore PARTOUCHE, Vice- Président du Conseil de Surveillance

10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à M. Fabrice PAIRE, Membre et Président du Directoire
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à M. Ari SEBAG, Membre du Directoire
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à Mme Kathy ZENOU, Membre du Directoire :
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 à M. Jean-François LARGILLIERE, Membre du Directoire
14. Rémunération d'activité du Conseil de Surveillance
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'AGE

16. Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
17. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
18. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature.
19. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
20. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé.
21. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une réduction de capital par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce.
22. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La réunion sera diffusée en direct et rediffusée en différé sur le site de notre société : www.partouche.com

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

P/Le Directoire